E 5965

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 janvier 2011 Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 janvier 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de trois membres suédois et de quatre suppléants suédois du Comité des régions



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17 janvier 2011 (18.01) (OR. en)

5251/11

CDR 5

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres suédois et

de quatre suppléants suédois du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de trois membres suédois et de quatre suppléants suédois du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement suédois,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Kent JOHANSSON, Mme Maria WALLHAGER NECKMAN et Mme Kristina ALVENDAL. Quatre sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de Mme Susanna HABY, M. Bernth JOHNSON, M. Jens NILSSON et Mme Ingela NYLUND WALTZ,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

.

5251/11 rel/nn 22 DRI **FR**

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- en tant que membres: a)
 - M. Kent JOHANSSON, Skara kommun
 - Mme Britt-Marie LÖVGREN, Umeå kommun
 - Mme Jelena DRENJANIN, Huddinge kommun;

et

- en tant que suppléants: b)
 - M. Martin ANDREASSON, Västra Götalands läns landsting
 - Mme Marie SÄLLSTRÖM, Blekinge läns landsting
 - Mme Marie-Louise RÖNNMARK, Umeå kommun
 - Mme Carin JÄMTIN, Stockholms kommun.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président